



Siège Social :
37 boulevard Carnot
47000 Agen
Email : contact@aginum.fr

Bulletin d'adhésion **AGINNUM**

Nom Prénom :

Adresse postale :

Numéro de téléphone :

Adresse mail :

1ère partie (A conserver par l'association)

JE SOUSSIGNE

Né(e) le

A

Demeurant à

Déclare solliciter mon adhésion à l'association **AGINNUM**.

Je déclare avoir reçu un exemplaire des statuts (et éventuellement aussi du règlement intérieur) de l'association, dont j'ai pu prendre connaissance. Je déclare m'engager à respecter toutes les obligations des membres de l'association qui y figurent. Je déclare avoir été également informé des dispositions de la loi du 6 janvier 1978 qui règlemente le droit de communication dans le fichier des membres de l'association des données personnelles me concernant.

Recevoir notre newsletter : oui non

Fait et signé à Le :

(Signature de l'adhérent)



Bulletin d'adhésion **AGINNUM**

2ème partie (A conserver par l'adhérent)

JE SOUSSIGNE

Né(e) le

A

Demeurant à

Joins à la présente demande d'adhésion à l'association AGINNUM

Pour l'année

Chèque :

Virement :

Espèces :

Le paiement de la somme de

Fait à _____, Le

(Signature de l'adhérent)

Reçue la somme de _____ le

(Signature du représentant de l'association)



Charte morale des membres des Aginnum

Cher(e) ami(e) du rugby,

Tout d'abord **Bravo et Merci. Sois le bienvenu** dans cette belle communauté associative. Saches que ton nouveau statut de membre t'offre tout un tas d'opportunités, de moments choisis, réservés tout au long de la saison, parmi lesquels :

**** Une carte d'adhérent personnalisée** (*premium pour les 1000 premiers*). Carte donnant droit à des réductions en cours de finalisation avec le Club :

- de 5 % sur la boutique du SUA
- de 5 % sur la billetterie du SUA (*une par match et par membre*)
- de 5 % sur les goodies

**** des invitations à des événements**

**** des informations officielles autour du SUA**

**** d'une invitation à l'AG de l'association**, *elle-même représentée au CA du SUA LG*

En contrepartie de tous ces avantages, notre communauté a besoin de toi pour que ces actions puissent être reproduites chaque année. En devenant membre des AGINNUM, **cela t'engage** :

**** Les semaines de Match :**

- A encourager les joueurs via les réseaux sociaux
- Si tu es proche du stade, aller aux entraînements les supporter
- A rester positif et bienveillant devant les joueurs et le club.

**** Les Jours de Match :**

- A venir aussi souvent que possible à Armandie,
- **A être un véritable supporter, et non un spectateur**. On doit t'entendre chanter, crier, t'enthousiasmer depuis les vestiaires des joueurs. (*Allez Agen, Agenais allez allez, ici c'est Armandie...*),
- **A venir avec tout votre attirail de supporter** : *en bleu et blanc, drapeau, tambour...*
- **A ne pas te reposer sur tes voisins et groupes de supporters** en te disant : "ils le feront aussi bien sans moi". *Ce n'est ni vrai ni à faire,*

→ **A rester courtois et solidaire devant l'équipe, que l'on gagne ou que l'on perde.** Ce n'est "que" du sport. Il en est de même envers les équipes adverses et le corps arbitral.

**** Avec l'association :**

- A te tenir au courant de ce qui se dit, qui se fait, et d'y participer dès que possible.
- A encourager ton entourage à adhérer à l'association, parler de nous.
- A rester solidaire de tous les autres membres, même combat.

Je soussigném'engage, comme chaque membre, à respecter moralement cette charte force de notre engagement, de nos convictions et de nos rêves futurs.

Lu et approuvé + date + signature

Cachet de l'association + date + signature

Cher(e) futur(e) Aginnum,

Te voici aux portes de notre association,

Tu viens en effet d'accepter la charte Morale, et nous t'en félicitons.

Être Aginnum, cela se mérite. Ainsi, afin que nos valeurs soient véhiculées en toutes circonstances, de manière à ce qu'aucun Aginnum ne se sente engagé par des actions ou propos publics ne correspondant pas à nos critères d'entrée, chacun de nos membres doit se montrer solidaire, compréhensif, respectueux et diplomate dans l'ensemble de ses communications publiques touchant du champ d'action d'Aginnum.

Article 1: Communication générale sur les réseaux sociaux (*)

Si vous utilisez les réseaux sociaux:

1.1 - Encouragements -

Tout encouragement envers l'équipe en fin de match est le bienvenu, que ce soit liker des posts des pages officielles (Aginnum & SUA) ou posts bienveillants, de reposer ceux-ci, ou d'écrire des commentaires de ce type.

1.2 - Manifestation de désaccords -

Chaque Aginnum est libre d'exprimer son désaccord, son opinion. Néanmoins un devoir de retenue et de respect est exigé à chaque instant. Les désaccords doivent permettre une visée constructive et bienveillante. Toute spéculation, impliquant des sujets non maîtrisés, et débouchant sur un désaccord est déconseillée. Chaque Aginnum est invité à bien se renseigner avant de commenter, tout autant qu'éviter d'agir sur un coup de tête.

1.3 - Gestion de l'humour -

L'humour est le bienvenu sur les réseaux sociaux. Par contre, afin d'éviter toute polémique ou instrumentalisation des propos, il vous est ici aussi demandé un grand devoir de réserve. En aucun cas vos écrits, vos likes, reposts, ne doivent encourager la haine, la méchanceté, être discriminants. Merci également de limiter l'humour concernant directement des personnes précises en public, que vous les connaissiez bien ou non, afin d'éviter tout quiproquo et de le proscrire pour toute personne que vous ne connaissez pas assez.

1.4 - Gestion des conflits -

Tout conflit est fortement découragé. Veillez à toujours trouver une solution diplomatique, et à toujours signaler tout comportement inadéquat au modérateur. Évitez de répondre aux commentaires provocateurs avec ou sans provocations de votre part.

1.5 - Gestion des remarques -

Toute remarque, à partir du moment où elle est constructive, et toute question, respectueuse et emplie de bienséance, sont encouragées.

Article 2: Communication individuelle sur les réseaux sociaux (*)

Si vous utilisez les réseaux sociaux:

2.1 - Communication publique entre membres -

Chaque paragraphe de l'article 1 sur la communication générale s'applique aux discussions publiques entre membres, que ceux-ci soient proches ou non.

2.2 - Communication publique avec une personne officielle -

De même que le paragraphe 2.1, l'ensemble des paragraphes de l'article 1 s'appliquent à la communication avec des personnes officielles, que celles-ci soient proches ou non. Si vous communiquez avec une de celles-ci sans que vous en soyez proche, soyez mesuré et attentif concernant le nombre de sollicitations que vous lui faites parvenir.

Article 3: Communication publique sur des sujets entièrement détachés d'Aginum (*)

3.1 - Droit d'expression -

La liberté d'expression est un droit fondamental en France dont il découle que chaque Aginum peut y prétendre. Ainsi, vos avis, votre opinion politique, vos écrits sont libres mais vous engagez dans certaines limites fixées par les lois françaises. En application de nos chartes, de nos valeurs, tout écrit, like ou repost qui est puni par la loi française et qui engage directement et indiscutablement votre statut d'Aginum (incitation à la haine, discrimination, insultes, menaces et outrances publiques...) est prohibé, que le sujet touche ou non un lien avec l'ensemble des strates, des organes & organismes, touchés par Aginum.

3.2 - Devoir de respect républicain -

Comme induit par le paragraphe ci-dessus, vos écrits vous engagez au respect public. Tout comportement qui ne suivrait pas cet aspect, et qui engagerait directement et indiscutablement votre statut d'Aginum, est lui aussi prohibé.

Article 4: Communication publique sur des sujets précis concernant l'association (**)

4.1 - Arbre de la communication -

Afin de présenter en public une unité, et d'éviter de produire des réponses fausses, de manière inconsciente ou consciente pouvant être plus ou moins nuisible pour l'association (et d'éviter toute procédure de dénonciation calomnieuse ou de diffamation), vous trouverez en annexe de ce document un arbre de la communication qui reprendra les grandes lignes du projet Aginum, sa naissance, son fonctionnement et ses valeurs, son projet et son futur. Chaque Aginum s'adressant en public en tant que tel doit avoir connaissance de celui-ci et avoir bien intégré chacune de ses composantes.

4.2 - Évolution de la communication -

Chaque année, en fonction des évolutions et directions prises par l'association, cet arbre sera sujet à évoluer régulièrement. Ainsi, chaque Aginum s'engage à surveiller sa communication, avant chaque prise de parole publique concernant l'association (et dans laquelle il se définit indiscutablement comme tel) à vérifier les évolutions de cet arbre et de chaque charte signée. Ainsi il retrouvera sur le site internet <https://www.aginum.fr> l'arbre de la communication et chacune des chartes qu'il a signées.

Engagement du membre Aginum (***) (***)

Je soussigné assure avoir pris connaissance de l'ensemble du document et m'engage / ne m'engage pas (*raier la mention inutile*) à respecter scrupuleusement cette charte de la communication, force de notre engagement, de nos convictions et de nos rêves futurs. *Nombre d'annexes présentées: 1 (arbre de la communication)*

Lu et approuvé + date + signature

Cachet de l'association + date

Conditions particulières

(*): Les articles 1 et 2 concernent tous sujets, supports, concernant publiquement, directement ou indirectement, l'association Aginum. Tout non respect, de tout Aginum, des conditions édictées sera automatiquement puni, en application des conditions particulières (***) et (***)..

(**): Communiquer sur des sujets précis sera puni dès lors qu'une atteinte manifeste à l'association sera perceptible, en application des conditions particulières (***) et (***)..

(***): Toute personne qui s'engagera sera en droit de communiquer publiquement en tant que membre Aginum. Tout membre qui ne s'engage pas ne pourra communiquer publiquement en tant que membre Aginum.

(****): Si un membre engagé dans cette charte ne respecte pas les conditions édictées, de même que si un membre qui ne s'est pas engagé à respecter ces conditions se revendique publiquement Aginum, alors l'association se réserve le droit d'agir en conséquence de cause, indubitablement et en mesure des infractions commises. Il pourra en découler plusieurs conséquences pour le membre concerné comprenant le blâme, la radiation de l'association, et pouvant entraîner des poursuites judiciaires. (****)

(****): Évidemment, toute personne n'étant pas membre Aginum, mais portant atteinte à l'association entraînera aussi des conséquences judiciaires, appropriées aux actions commises.

